



DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION

SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE

JUDO

LOIRE-ATLANTIQUE

***Année scolaire
2024-2025***



OBJECTIFS ET PRINCIPES

- Permettre à des jeunes judoka d'effectuer un apprentissage technique et sportif du judo pour ensuite, soit intégrer la filière d'accession au haut niveau dans un Pôle Espoir ou un Pôle France, soit participer à la vie associative de leur club ou départemental.
- Permettre à de jeunes judoka de concilier leur réussite scolaire (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) avec une pratique assidue de leur passion : le judo.
- Le judoka admis en Section Sportive Départementale **NE CHANGE PAS DE CLUB**.
- Les candidats doivent viser la réussite dans un double parcours sportif et scolaire. La réussite scolaire est toujours primordiale.

Il est nécessaire que les candidats aient conscience des efforts qu'ils devront produire. Leur attention doit porter tout particulièrement sur les points suivants afin qu'ils s'y préparent :

- nécessité d'une motivation tant au plan scolaire que sportif,
- aptitude médicale reconnue,
- obligation d'avoir été admis normalement en classe supérieur,
- l'admission dans la section se fait par une sélection (entretien, étude du dossier scolaire / pour les tests techniques et physiques en fonction des conditions sanitaires).
- le maintien dans cette section est remis en cause en fonction des résultats scolaires et du comportement général.

RESPONSABLE

Olivier FRABOULET : Conseiller Technique Fédéral
Tél : [06.20.27.11.04](tel:06.20.27.11.04) / olivier-fraboulet@orange.fr

HEBERGEMENT

Le collège dispose de quelques places à l'internat pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} au Lycée La COLINIÈRE. Il n'y a pas d'internat pour la classe de 5^{ème}.

ENTRAÎNEMENTS

- Mardi : 16 h 00 - 18 h 00
- Mercredi : 15 h 00 - 17 h 00
- Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00

Les entraînements seront surtout basés sur le travail technique de base dans la continuité du travail effectué en club.

SUIVI SCOLAIRE

Il sera effectué par le responsable de la section qui sera en contact avec les enseignants et qui assistera aux conseils de classe. Un professeur référent assurera le lien avec l'entraîneur et le collège.

TOURNOI ET STAGES SPORTIFS

Participation à divers tournois pris en charge à 100 % par le Comité Départemental.

Participation aux stages sportifs départementaux pris en charge à 50 % par le Comité Départemental.

SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE JUDO DE LOIRE-ATLANTIQUE

Dossier de candidature à retourner avant le 19 AVRIL 2024 au :

Comité Judo 44

Maison des Sports - 44 Rue Romain Rolland - B.P.90312 - 44103 NANTES Cedex 4

E-mail : olivier-fraboulet@orange.fr

NOM :	Prénom :
Adresse :	
Date de Naissance : / /	Tél :
E-mail :	Portable :

Classe actuelle :	Etablissement Scolaire Fréquenté :		
Classe envisagée :	Etablissement Scolaire Envisagé :		
Régime scolaire envisagé : (cocher la case de votre choix)			
<input type="radio"/> Externe	<input type="radio"/> Demi-pensionnaire	<input type="radio"/> Interne	
Taille :	Poids :	Grade :	Club :
Nom du Professeur :			

A FAIRE REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Je soussigné, en tant que parent ou tuteur de l'élève
Autorise mon enfant à faire acte de candidature à la Section Sportive Scolaire de Judo de Loire-Atlantique.

Signature :

Je soussigné, agissant en qualité de Président / Professeur* de l'association : Autorise
mon sociétaire à faire acte de candidature à la Section Sportive Scolaire de Judo de Loire-Atlantique.

Signature :

* veuillez rayer la mention inutile.

PALMARES SPORTIF

Noter vos trois meilleures performances des rencontres F.F.J.D.A ou U.N.S.S ou Tournoi (tournoi Label A, Excellence, Satellites et Grands Prix des Jeunes).

ANNEE	NOM DU CHAMPIONNAT	RESULTAT

FICHE DE SCOLARITE

(à remplir par le Professeur Principal de la classe)

Joindre les bulletins scolaires de l'année en cours 2023-2024 du 1^{er} et 2^{ème}

Joindre les bulletins scolaires du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Trimestre de l'année précédente 2022-2023

Dans le souci de mieux cerner la personnalité de l'élève et pouvoir l'aider à réussir en classe de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} Section d'Excellence Sportive, il est souhaitable que cette fiche soit remplie avec le maximum de précisions.

Elle sera utilisée (dans le cas où l'élève serait accepté à rentrer en classe de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} Section d'Excellence Sportive) si nous constatons des difficultés d'adaptation.

NOM de l'élève :

Prénom :

Rythme de travail (travail suivi ou régulier) :

Tendance à se décourager ou à faire l'effort pour surmonter les difficultés rencontrées :

Rapidité dans l'exécution du travail :

Capacités pour adopter de nouvelles méthodes de travail (sens de l'organisation, réticences ou difficultés) :

Efforts personnels pour approfondir les matières enseignées (goût et attirance pour le travail indépendant, besoin d'être suivi, aidé dans une démarche d'approfondissement) :

Capacité de concentration :

Attitude en classe :

Capacité d'abstraction, rapidité de compréhension, stabilités des connaissances acquises :

S'intègre-t-il facilement à un groupe :

Se sent-il à l'aise à l'intérieur d'un groupe :

Evolution des résultats après le conseil du 2nd trimestre :

Pensez-vous que les recommandations seront confirmées par le conseil de classe du 3^{ème} trimestre ? :

Date et signature du Professeur Principal :

Avis circonstancié du chef d'établissement ou de son représentant sur la capacité de l'élève à s'engager sur un double projet et sportif :

Nom et signature du chef d'établissement :

Tous les élèves hors secteur du périmètre de la Colinière doivent obligatoirement faire une demande de dérogation à la carte scolaire auprès de la DSDEN 44 et joindre la demande au dossier de candidature. Les dossiers ne seront examinés que complets. L'admission définitive sera décidée en commission scolaire en Mai 2024. C'est l'Inspecteur d'Académie qui accorde les dérogations. Les élèves admis pourront s'inscrire ensuite sous réserve de places vacantes au collège dans le niveau demandé. C'est le collège La Colinière qui informera les admis du résultat de la commission et enverra un dossier d'inscription après accord de l'Inspection Académique.